

[WWW.FIDH.ORG](http://www.fidh.org)



[[Accueil](#)] [[Retour à l'article](#)]

La Cour de Cassation confirme l'incapacité des tribunaux à enquêter sur les crimes graves. Le Procureur de la Cour pénale internationale doit ouvrir une enquête sur la situation en RCA

http://www.fidh.org/article.php3?id_article=3258

RCA / CPI

jeudi 13 avril 2006

Dans un arrêt du 11 avril 2006, la Cour de Cassation de la République Centrafricaine (RCA) a rejeté partiellement le pourvoi formé par le ministère public contre l'arrêt de la Chambre d'accusation de la Cour d'appel de Bangui du 16 décembre 2004, qui estimait que seule la Cour pénale internationale (CPI) pouvait juger les crimes graves commis en République Centrafricaine depuis le 1er juillet 2002 par Ange Felix Patassé, Jean Pierre Bemba et ses hommes, Abdoulaye Miskine, Paul Barril et autres...

"L'incapacité des services judiciaires centrafricains à mener véritablement à bien l'enquête ou les poursuites ne fait pas de doute (...) Le fait pour le doyen des juges de déferer malgré tout devant la cour criminelle centrafricaine des personnes qui sont toutes hors du territoire nationale est significatif de cette impuissance et consacre de fait l'impunité de ces dernières", a affirmé au Cour de Cassation.

"Le recours à la coopération internationale reste dans ce cas le seul moyen d'empêcher l'impunité (...) La Cour pénale offre la possibilité de rechercher et de punir les auteurs des crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale, en lieu et place des Etats qui sont dans l'incapacité de mener véritablement à bien l'enquête ou les poursuites", a ajouté la Cour de Cassation.

A plusieurs reprises, y compris lors de sa visite à Kinshasa en République Démocratique du Congo la semaine dernière, le Bureau du Procureur a déclaré attendre la décision de la Cour de Cassation pour décider de l'ouverture d'une enquête en RCA, se référant au principe de complémentarité visé dans la Statut de la CPI.

Aujourd'hui, la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) et son organisation affiliée, la Ligue centrafricaine des droits de l'Homme (LCDH) réitèrent leur demande au Procureur de la CPI d'ouvrir sans délai une enquête sur les crimes de sa compétence - les massacres, les crimes sexuels, les tortures et les pillages - perpétrés en RCA depuis le 1er juillet 2002 [1]. L'activation du système de justice internationale est désormais l'unique possibilité de lutter contre l'impunité des crimes les plus graves commis en RCA et de répondre au droit des victimes à une justice impartiale et indépendante.

Par ailleurs, la FIDH et la LCDH considèrent que l'ouverture d'une enquête par le Procureur de la CPI sur la situation en République centrafricaine peut permettre, conformément aux objectifs de la CPI, de prévenir la commission de nouveaux crimes graves. "Alors même que l'Etat centrafricain a saisi la CPI en décembre 2004 des crimes commis sur son territoire depuis le 1er juillet 2002, alors que les tribunaux de ce pays ont reconnu leur impuissance à poursuivre efficacement ces crimes, et que le nord du pays connaît de nouveaux affrontements qui rappelle la situation de 2002-2003, le silence de la CPI est assourdissant. Son inaction favorise le climat d'impunité. Son intervention, attendue par les victimes, pourra au contraire prévenir la répétition de crimes les plus graves", a affirmé Sidiki Kaba, président de la FIDH.

Contacts

Marceau Sivieude +33 1 43 55 29 27

Karine Bonneau + 31 70 356 02 59

Karine Appy + 33 1 43 55 14 12

[1] Sur la situation en République centrafricaine et les communications de la FIDH au Bureau du Procureur visant l'ouverture d'une enquête sur les crimes graves en RCA, consultez notre site www.fidh.org

[[Accueil](#)] [[Retour à l'article](#)] [[Haut](#)]

||||||| Vous pouvez [afficher](#) les news sur votre site [XML](#) ||||||| Copyright © WWW.FIDH.ORG |||||||

||||||| Manufactured by [nicodiaz](#) ||||||| Site réalisé avec [SPIP](#) |||||||



[Donations](#) ||||||||| [Contact](#) ||||||||| [Website Outlook](#)